

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ CENT QUARANTE-ET-UNIÈME (541^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** TENUE LE 24 FÉVRIER 2026 À LA SALLE H7-1190 ET PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13731

Modification du Règlement spécifique
relatif aux activités de formation pratique
dans les programmes de premier cycle
en sciences infirmières

ATTENDU le Règlement général 2 de l'Université du Québec « Les études de premier cycle »;

ATTENDU le Règlement relatif aux études;

ATTENDU la résolution CERC-8941 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative à l'approbation du Règlement spécifique relatif aux activités de formation pratique dans les programmes de premier cycle en sciences infirmières;

ATTENDU la résolution CERC-9131 relative à la modification du Règlement spécifique relatif aux activités de formation pratique dans les programmes de premier cycle en sciences infirmières;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur aux études, à la formation et à la réussite;

Sur proposition de Étienne Hébert, appuyée par Vincent Morin, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

D' adopter le Règlement spécifique relatif aux activités de formation pratique dans les programmes de premier cycle en sciences infirmières modifiées tel qu'annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

La secrétaire générale,

Nathalie Gagnon

Signé avec ConsignO Cloud (26/02/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Me Nathalie Gagnon